



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'Inspection Pédagogique Régionale de
Mathématiques,
Les IA-IPR de mathématiques
À
Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements
À Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Versailles, le 10 février 2020

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Pièce jointe :
- Feuille de route 2019-2020

Laboratoires de Mathématiques – Collèges – Année 2019-2020

Lettre de cadrage

Affaire suivie par :

L'IPR du bassin
L'IEN Maths du département

Jean-François REMETTER
IA-IPR de mathématiques

Chargé de mission académique
Mission Villani-Torossian

Mél :

jean-francois.remitter@ac-versailles.fr

Secrétariat :

Tél.: 0130834043

Tcp.: 0130834693

Mél :

Frederique.chauvin@ac-versailles.fr

Dans le cadre du plan Mathématiques, votre réseau écoles-collège fait partie des laboratoires de mathématiques ouverts l'an dernier et entre ainsi dans son année 2, ou ouvre cette année.

L'objectif du laboratoire de mathématiques collège est de favoriser le développement professionnel des enseignants de cycle 3, sur des connaissances disciplinaires ou gestes professionnels. Il est mis en œuvre dans l'académie par un accompagnement-formation d'un binôme de formateurs 1er degré (RMC, Référent Mathématique de Circonscription) et 2nd degré (PA, Pair-Accompagnant) pour un objectif de production d'une ressource. Cette ressource pourra ensuite irradier localement, au sein de l'académie ou même sur l'ensemble du territoire national. Chaque enseignant, s'inscrivant ainsi dans cette dynamique collective, peut plus facilement interroger ses propres pratiques et mieux accompagner ses élèves dans leur apprentissage des mathématiques.

La présente lettre de cadrage vient s'inscrire dans cette continuité en précisant les modalités de travail au sein du laboratoire, ainsi que le rôle de chacun des acteurs du pilotage.

La parution prochaine d'un *Vadémécum Laboratoires de Mathématiques Collège*, pourra venir enrichir la réflexion de chacun des acteurs.

1. Organisation de l'accompagnement par le binôme RMC/PA

Le cadrage prévu pour cette mise en œuvre, modulable selon les territoires, est le suivant :

- Deux temps, d'ouverture et de clôture, de 2 à 3 heures à destination de l'ensemble des équipes – (j1 et j8) ;
- cinq à sept temps de travail (1h30-2h chacun) pour un groupe de professeurs volontaires (4 à 7) qui constituent un GT (Groupe de Travail) – (j2 à j7) ;

Copies: Cabinet Rectrice, DSDEN, SG, DAFOR, IA-IPR, IEN Maths du département



2/2

- un temps de partage et mutualisation d'expérience en fin d'année scolaire réunissant les laboratoires de ... ; [partie présente en direction des labos qui sont dans la même commune]

Le binôme RMC/PA fera parvenir la feuille de route complétée aux trois pilotes, IEN de circonscription, chef d'établissement et IPR du bassin, pour bilan d'activité du labo.

2. Dispositifs GAIA et rôle des acteurs

- Le chef d'établissement, l'IEN, inscrit les enseignants qui participent aux demi-journées (j1) et (j6) dans le dispositif GAIARESPO 19A0253924 LABO MATHS COLLÈGE, au plus tard une semaine avant la demi-journée.

- Le binôme RMC/PA, en accord avec l'IEN de circonscription et le chef d'établissement fait remonter la liste des enseignants (4 à 7) qui s'impliquent dans le travail collaboratif (j2 à j7) d'un GT, à l'IPR du bassin qui suit le laboratoire.

- Les IPR communiquent à la DAFOR la liste des 4 à 7 enseignants ci-dessus pour les faire inscrire dans le dispositif GAIA 19A0253926 GT LABO MATHS COLLEGE (PUBLIC DESIGNÉ) et déclencher une rémunération détaillée au point 3.

- Édition des Ordres de Missions par la DAFOR à la suite de ces inscriptions.

- Le RMC et le PA reçoivent, de leur inspection respective, une lettre de mission pour déclencher une rémunération détaillée au point 3.

3. Moyens mis en œuvre

- Chaque membre du GT reçoit une rémunération de 270€ sur la base d'un état de service fait transmis par la DAFOR, signé par le chef d'établissement puis retourné à l'inspection pédagogique.

- Le binôme RMC/PA perçoit chacun une rémunération forfaitaire de 600€¹, pour leur action d'accompagnement-formation, ainsi que pour leur mission de coordination du laboratoire, au regard de leurs lettres de mission.

¹ Pour un RMC, rémunération à 800€ lorsqu'il intervient dans deux laboratoires, à 1000€ lorsqu'il intervient dans trois laboratoires.